

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT EN PHOTOCOPIE ET SANS AGRAFE

Pour vous, votre conjoint (e) ou pour toute autre personne figurant sur votre dossier

- Pièce d'identité de nationalité française Recto-Verso / ou d'un Etat membre de l'Union Européenne ou Titre de séjour Recto-Verso attestant de la régularité de votre séjour sur le territoire pour les étrangers (Documents lisibles)
- Avis d'imposition de l'année précédente Recto-Verso ou celui des parents si rattachement (pour les moins de 25 ans).
- Dernier bulletin de salaire ou tout autre justificatif de ressources.
- Notification de la C.A.F pour les prestations familiales datant du mois en cours.
- Si vous êtes locataire (Hlm, privé, hôtel, foyer ou résidence sociale) :
Votre dernière quittance de loyer.
- Copie de la carte vitale pour le demandeur et co-demandeur
- Tous documents (rapport social, récépissé de dépôt de plaintes...)
qui pourraient aider à l'instruction du dossier.

ACTION LOGEMENT (ex. 1%)

Si vous travaillez dans une entreprise du secteur privé employant au moins 20 salariés, renseignez-vous auprès de votre employeur sur la possibilité d'obtenir un logement HLM par le biais de son organisme collecteur d'Action Logement. Pour ce faire, vous devez impérativement :

- Faire une inscription via Internet sur la plateforme locative AL'IN, (al-in.fr) afin de vous y enregistrer et accéder directement aux offres locatives Action Logement.
- Cette plateforme permet à chaque demandeur de se créer un compte et d'être acteur de sa recherche. Elle est l'unique canal d'enregistrement des demandes.